

LAVIENNE 
PAYS DU FUTUROSCOPE



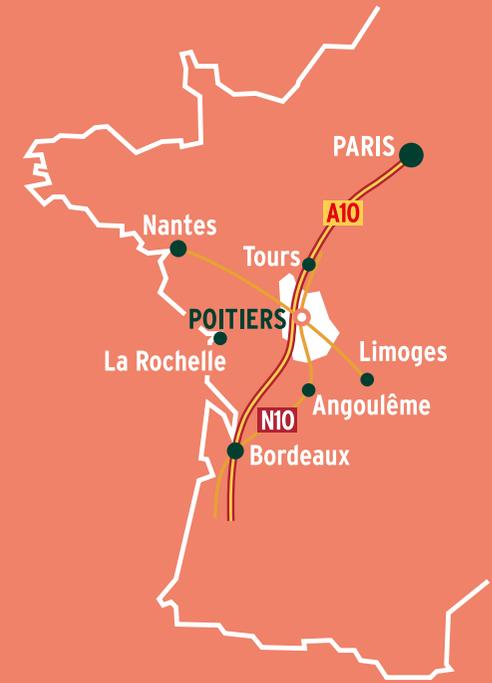
Photo : Monument Game - Sauver la Reau - Agence_Zebrelle_Thomas_JELINEK-2903

2024

SÉJOURS ET SORTIES GROUPES ENFANTS
Écoles, collèges, Centres de Loisirs

groupes.tourisme-uienne.com

La Vienne



Édito p6
Nouveautés p7 à 8

Idées de séjours

SÉJOUR 2 JOURS / 1 NUIT

Futuroscope et Poitiers p9

SÉJOUR 3 JOURS / 2 NUITS

Evasion nature p10
L'archéologue c'est moi ! p11

SÉJOUR 4 JOURS / 3 NUITS

Graines d'aventuriers p12
Apprentis explorateurs p13
Odyssée créative p14
Sports et sensations p15

SÉJOUR 5 JOURS / 4 NUITS

Séjour découverte pour les curieux p16
Jeux, aventure et histoire p17
La Vienne en 360° p18
Glossaire p19 à 33
Conditions Générales de vente p34

SUR DEMANDE



Chantal



Christelle

NOUS CONTACTER

AGENCE DE CRÉATIVITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DU POITOU

Le service groupes

33 place Charles de Gaulle, CS 20287 - 86007 POITIERS cedex

Tél : + 33 (0)5 49 37 48 58

E-mail : groupes@tourisme-vienne.com

Web : groupes.tourisme-vienne.com

4 bonnes raisons de nous faire confiance

1. INFORMATIONS & CONSEILS

Le Service Groupes de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou est à votre disposition pour répondre à vos envies en vous conseillant et en vous aidant à composer votre programme groupes à la carte. Bénéficiez de conseils de spécialistes de la destination, forts d'une expérience de 25 ans.

2. ORGANISATION DE VOTRE SÉJOUR

Une fois votre programme défini, nous gérons tous les aspects organisationnels de votre séjour (réservations, modifications d'activités, d'hébergements, restaurants, autocars...). Vous recevez ensuite votre carnet de bord reprenant le déroulé du séjour (horaires, plans, bons d'échange), pour un séjour en toute sérénité.

3. UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Du début à la fin de votre projet de séjour, vous bénéficiez d'un interlocuteur unique et privilégié toujours à votre écoute. Toutes les formules présentées dans cette brochure sont parfaitement modulables et adaptables selon vos envies.

4. UNE GARANTIE DE SÉCURITÉ

Notre Service Groupes a sélectionné des partenaires de qualité, spécialisés dans l'accueil de groupes. Les activités sportives sont encadrées par des animateurs titulaires de brevets d'État.

Assurance annulation : afin de vous assurer le meilleur service et vous garantir une sortie l'esprit libre, nous avons sélectionné un partenaire pour l'assurance assistance annulation qui vous permet, selon la formule choisie, d'annuler sans justificatif :

- Formule à 5,5% Annulation pour motif médical (A1), toutes causes (A2), tout sauf arrivée tardive et bagages (A3)
<https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/cga-vienne-mimat5.pdf>
- Formule à 9,5% annulation sans justificatif
<https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/cga-vienne-mimat8.pdf>

Plus d'informations sur notre espace groupes

Vous pouvez retrouver toutes nos brochures groupes sur notre Espace Groupes mais aussi de nouvelles idées de programmes. Sur cet espace dédié, vous avez également la possibilité de déposer une demande de devis en ligne. groupes.tourisme-vienne.com

Consulter nos vidéos

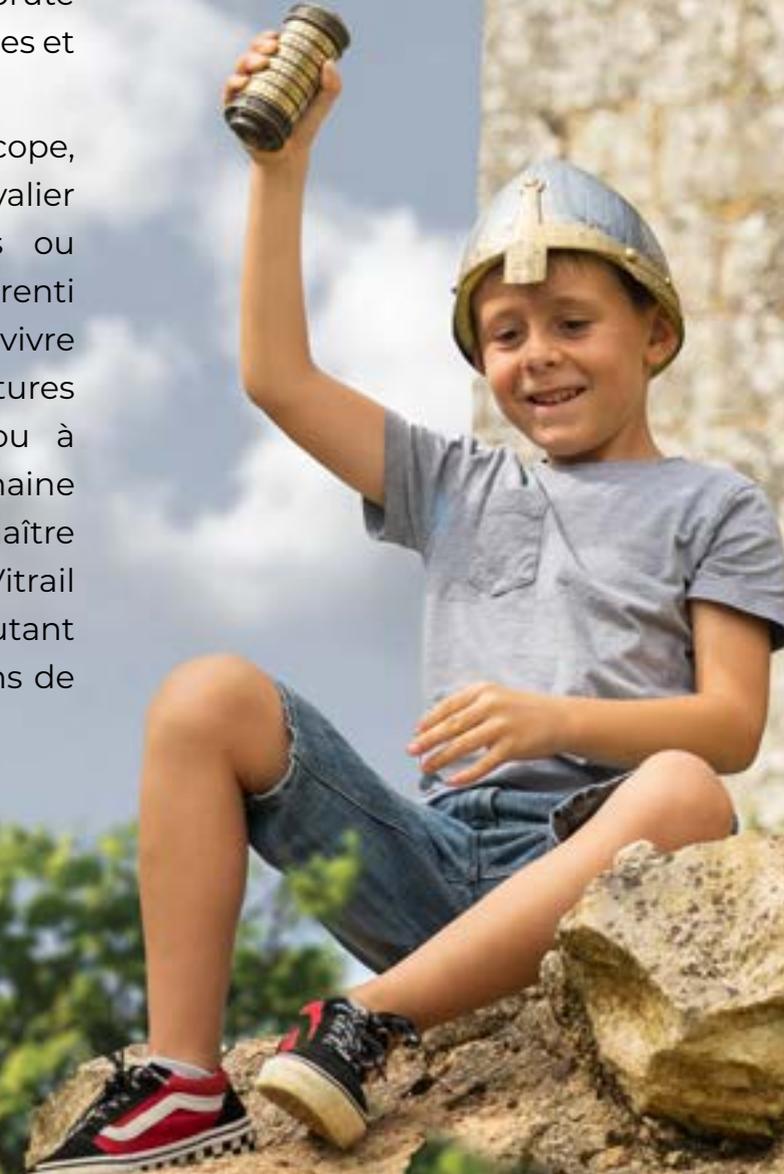
Retrouver un aperçu de notre destination en vidéo [ici](#).

Édito

Et les rêves d'enfants prennent vie...

La Vienne, Pays du Futuroscope, véritable terre d'expériences, promet aux enfants, émerveillements, émotions, amusements et autres découvertes. De la matière brute pour façonner des souvenirs inoubliables et nourrir l'imagination.

Devenir astronaute ou voler au Futuroscope, se glisser dans la peau d'un chevalier au Château de Monts-sur-Guesnes ou au Château de Ternay, être apprenti archéologue au Musée de Civaux, vivre une aventure à la rencontre de créatures fantastiques à Terre de Dragons ou à Défiplanet', devenir détective au Domaine du Château de Monthoiron, ou bien maître artisan à la Cité de l'Écrit, au Musée du Vitrail ou à la Tannerie de Boivre-La-Vallée... autant de rêves d'enfants que nous proposons de réaliser.



NOUVEAU

Futuroscope

En 2024, vous emmènerez vos groupes de jeunes voir la meilleure attraction au monde. Au Futuroscope, une force magnétique irrésistible emportera petits et grands : la curiosité. Vous plongerez au cœur d'une tornade avec **Chasseurs de Tornades**, élue meilleure attraction au monde, et vous en sortirez tout ébouriffés. La visite continuera avec **Objectif Mars** et son centre d'entraînement spatial pour devenir astronaute ! À **Futuropolis**, les enfants joueront aux grands avec 25 jeux et attractions. Nouveau en 2024 : la **Rivière des Bûcherons** et la **Centrale Hydroélec'** combleront les plus petits. Et le soir venu, tous rêveront devant le Spectacle Nocturne : **La Clé des Songes**. **40 attractions** et chacun aura sa préférée, quel que soit son âge.



Château de Montreuil-Bonnin

Témoignage exceptionnel de l'architecture militaire du début du XIII^e siècle, le château fort de Montreuil-Bonnin est un haut lieu de l'histoire du Poitou. Selon la légende, c'est la fée Mélusine qui bâtit ce château, le baptisa « Monstre en œil » pour l'un de ses fils qui portait au milieu du front, un œil démesuré.

Le château de Montreuil-Bonnin vous convie à un voyage dans le temps, à l'époque des chevaliers, des joutes équestres, de la frappe de monnaie, des princesses et des catapultes.

Les enfants laisseront place à leur imagination et leur savoir-faire lors des ateliers.

NOUVEAU



Jeu d'enquête : « Les Aventuriers du VéloRail »

Nous avons appris l'existence d'un trésor caché au VéloRail de Chauvigny qui daterait des années 1970. Plusieurs lettres entre deux amoureux, Léontine et Lucien, nous le confirment.

Après plusieurs tentatives, personne n'a réussi à mettre la main dessus... Et vous, êtes-vous prêt à mener l'enquête ?



À PARTIR DE
7 ANS



Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit **FUTUROSCOPE ET POITIERS**

Un week-end enchanteur : découvrez les nouveautés du Futuroscope et explorez le patrimoine exceptionnel de Poitiers, pour clôturer en beauté avec un spectacle captivant.

À PARTIR DE
87€
par personne*



JOUR 1

- Visite libre du Futuroscope (possibilité de visite accompagnée en supplément)
- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Suite de la visite libre
- Dîner sur le Parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner
- Visite guidée de Poitiers
- Déjeuner (pique-nique)
- Spectacle des Géants du Ciel
- Fin de la prestation

D'avril à fin septembre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 1 nuit en pension complète en hôtel* sur le site du Futuroscope, 1 gratuité accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

i ***Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.***



À PARTIR DE
7 ANS

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits **EVASION NATURE**

Posez vos valises le temps d'un séjour où toutes les activités se font sur place et profitez d'un cadre insolite et nature à DéfiPlanet.

À PARTIR DE
193€
par personne*



JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge. Possibilité de déjeuner à table ou pique-nique en supplément
- Découverte du parc en résolvant le Mystère du domaine
- Installation à l'hébergement
- Goûter
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit-déjeuner
- Temps libre
- Déjeuner à table
- Parcours dans les branches
- Goûter
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit-déjeuner
- Jeux à Poney
- Déjeuner à table
- Temps libre
- Fin de la prestation

De mars à octobre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 1 nuit en pension complète en hébergement « insolite » sur le domaine DéfiPlanet' (type d'hébergement selon disponibilités), 1 gratuit accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuit chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.



À PARTIR DE
7 ANS



Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits
L'ARCHEOLOGUE, C'EST MOI !

Ce séjour entraîne les enfants dans une odysée
à la découverte de créatures légendaires.

À PARTIR DE
103€
par personne*



JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Visite libre de Terre de Dragons, découvrez où a disparu le docteur Sheppard
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite thématique au musée de Civaux.
- Déjeuner (pique-nique)
- Atelier « On fouille » Découverte du métier d'archéologue
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Atelier « Céramologie » Devenir un apprentis céramologue, en utilisant les techniques de reconstitution de pots.
- Déjeuner (pique-nique)
- Fin de la prestation

De février à novembre sur réservation et selon disponibilités.

*De février à novembre sur réservation et selon disponibilités.
Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 2 nuits en pension complète en hébergement collectif, 1 gratuit accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuit chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

 **Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.**



À PARTIR DE
7 ANS

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits **GRAINES D'AVENTURIERS**

Que ce soit en remontant le temps ou lors d'enquêtes passionnantes, ce séjour ravira les enfants en quête d'aventures.

À PARTIR DE
223€
par personne*



JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Parcours d'énigmes sur les traces de Léonard De Vinci au château de la tour forteresse de Monthoiron
- Dîner et nuit à l'hébergement,

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Rallye photos dans la cité médiévale de Chauvigny
- Déjeuner (pique-nique)
- Spectacle des Géants du Ciel
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Visite libre de la Vallée des Singes
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite libre et du parcours explorateur
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Visite libre du Château de Monts-sur-Guesnes
- Déjeuner (pique-nique)
- Animations selon la saison
- Fin de la prestation

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits en pension complète en hébergement collectif, 1 gratuité accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

i ***Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.***



À PARTIR DE
7 ANS

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits **APPRENTIS EXPLORATEURS**

Lors de ce séjour ludique, petits et grands deviennent explorateurs en herbe.

À PARTIR DE
263€
par personne*



JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Activité Planète Pinail à la Réserve naturelle du Pinail
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite libre du Futuroscope (possibilité de visite accompagnée en supplément)
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite libre
- Dîner sur le Parc
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Espace Mendes France
- Déjeuner (pique-nique)
- Espace Mendes France
- Soirée « Nuit étoilée » au parc de St-Cyr
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Activité LPO au parc de St-Cyr
- Déjeuner (pique-nique)
- Fin de la prestation

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits en pension complète en hébergement collectif, le Dîner au Futuroscope, 1 gratuité accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

 **Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.**



À PARTIR DE
7 ANS

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits **ODYSSÉE CRÉATIVE**

Ce programme fait la part belle aux expériences et propose aux enfants un véritable voyage créatif.

À PARTIR DE
262€
par personne*



JOUR 1

- Visite guidée du château de Ternay
- Déjeuner (pique-nique) votre charge
- Atelier fabrication de blasons
Dans la salle des chevaliers, les enfants créent et fabriquent un blason
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite guidée du Roc-aux-Sorciers
- Déjeuner (pique-nique)
- Atelier Parure
- Chasse au trésor
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Visite et atelier « verre-collé » au Musée du Vitrail
- Déjeuner (pique-nique)
- Visite et atelier cuir à la Cité des Tanneurs
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Visite ludique au Château de Montreuil-Bonnin
- Déjeuner (pique-nique)
- Un atelier au choix (monétaire ou archéologue)
- Fin de la prestation

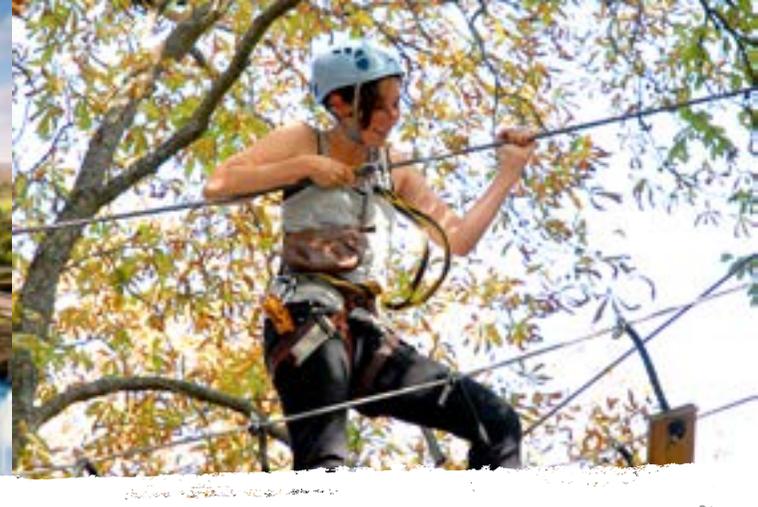
D'avril à septembre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits en pension-complète en hôtel*, 1 gratuit accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuit chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

i **Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.**



Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

SPORTS ET SENSATIONS

Ce séjour actif est un concentré d'activités sportives pour jeunes intrépides.

À PARTIR DE
195€
par personne*



JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Activité Vélorail et enquête : « Les Aventuriers du VéloRail »
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite libre du Parc du Futuroscope (Possibilité de visite guidée avec supplément)
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite (ZerOGravity en option, en supplément)
- Dîner au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Activité Canoë
- Déjeuner (pique-nique)
- Activité cani-rando
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Parcours dans les arbres
- Déjeuner (pique-nique)
- Fin des prestations

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 3 nuits en pension complète en camping, 1 dîner sur le parc du Futuroscope, 1 gratuité accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le matériel de camping, le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

 **Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.**



À PARTIR DE
7 ANS



Idée de séjour - 5 jours et 4 nuits

SÉJOUR DÉCOUVERTE POUR LES CURIEUX

Ce programme mêle visites et ateliers d'initiation pour les petits curieux avides de connaissances et de découvertes.

À PARTIR DE
263€
par personne*



JOUR 1

- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Visite guidée de Poitiers
- Enquête à Poitiers
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite libre du Futuroscope (possibilité de visite accompagnée en supplément)
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite libre
- Dîner au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Ateliers à la Cité de l'écrit et des métiers du livre
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite des ateliers
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Visite ludique et guidée de l'Abbaye Royale de la Réau
- Déjeuner (pique-nique)
- Une activité au choix : Chasse au trésor ou Abécédaire ou Découverte des abeilles
 - Chasse au trésor : votre mission est de retrouver le trésor caché dans l'abbaye
 - Abécédaire : jeu découverte avec des photos qui incite à parcourir tous les coins et recoins de l'abbaye
 - Découverte des abeilles : comprendre l'abeille et la biodiversité... Dégustation, senteur, observation...
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 5

- Petit déjeuner
- Le trésor de Léonard au Château de Monthoiron
- Déjeuner (pique-nique)
- Fin de la prestation

De février à décembre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 4 nuits en pension-complète en hébergement collectif, 1 diner sur le parc du Futuroscope, 1 gratuité accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le diner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (en option, elle représente 5,5% à 9,5% du montant global du séjour), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.



À PARTIR DE
7 ANS

Idée de séjour - 5 jours et 4 nuits **JEUX, AVENTURE ET HISTOIRE**

Un séjour pour tous : découvertes du passé,
émerveillements animaliers et expériences créatives.

À PARTIR DE
276€
par personne*



JOUR 1

- Visite thématique de l'Abbaye de Saint-Savin
- Déjeuner (pique-nique) à votre charge
- Atelier pédagogique au choix
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite libre du Futuroscope (possibilité de visite accompagnée en supplément)
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite libre
- Dîner au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Ateliers à la Cité de l'écrit et des métiers du livre
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite des ateliers
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Parcours scénographique du Cormenier
- Déjeuner (pique-nique)
- Visite libre de la Vallée des singes
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 5

- Petit déjeuner
- Jeu d'enquête à Poitiers
- Déjeuner (pique-nique)
- Fin de la prestation

De mars à octobre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 4 nuits en pension-complète en gîte de groupes, 1 dîner sur le parc du Futuroscope, 1 gratuit accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuit chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (en option, elle représente 5,5% à 9,5% du montant global du séjour), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

i Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.



À PARTIR DE
7 ANS

Idée de séjour - 5 jours et 4 nuits **LA VIENNE EN 360°**

Ce séjour permettra aux enfants de découvrir les multiples facettes de la Vienne pour s'émerveiller tout en s'amusant.

À PARTIR DE
327€
par personne*



JOUR 1

- Parcours dans les arbres
- Déjeuner (pique-nique)
- Visite commentée de la cité médiévale de Chauvigny
- Visite de chèvrerie du Maras et dégustation
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 2

- Petit déjeuner
- Visite guidée et atelier verre-collé au musée du Vitrail
- Déjeuner (pique-nique)
- Visite guidée et atelier cuir à la Cité des Tanneurs
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 3

- Petit déjeuner
- Visite libre du Futuroscope (possibilité de visite accompagnée en supplément)
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite libre
- Dîner au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

- Petit déjeuner
- Visite libre de la Vallée des singes
- Déjeuner (pique-nique)
- Suite de la visite
- Dîner et nuit à l'hébergement

JOUR 5

- Petit déjeuner
- Visite libre du château de Monts-sur-Guesnes
- Déjeuner (pique-nique)
- Fin de la prestation

De mars à octobre sur réservation et selon disponibilités.

**Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 4 nuits en pension-complète en hôtel*, 1 dîner sur le parc du Futuroscope, 1 gratuité accompagnateur par tranche de 10 enfants payants sur la base de 20 enfants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.*

**Ce prix ne comprend pas : le déjeuner du 1er jour et le dîner du dernier jour, le transport, l'assurance assistance annulation (en option, elle représente 5,5% à 9,5% du montant global du séjour), les dépenses personnelles.*

Tous les horaires sont communiqués à titre indicatif et peuvent varier.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.



Futuroscope

Au Futuroscope, une force magnétique irrésistible emportera petits et grands : la curiosité.

Vous plongerez au cœur d'une tornade avec **Chasseurs de Tornades**, élue meilleure attraction au monde, et vous en sortirez tout ébouriffés. La visite continuera avec **Objectif Mars** et son centre d'entraînement spatial pour devenir astronaute ! À **Futuropolis**, les enfants joueront aux grands avec 25 jeux et attractions. Nouveau en 2024 : **la Rivière des Bûcherons** et **la Centrale Hydroélec'** combleront les plus petits. Et le soir venu, tous rêveront devant le Spectacle Nocturne : **La Clé des Songes**. **40 attractions** et chacun aura sa préférée, quel que soit son âge.



Zéro Gravity

Idéalement situé aux portes du Futuroscope, ZerOGravity est un lieu incontournable pour découvrir et pratiquer le vol en soufflerie, dans des conditions de confort et de sécurité optimales.



La Vallée des Singes, Romagne

Les enfants se retrouvent nez à nez avec la plus grande diversité de singes en France : 34 espèces de primates, soit 450 animaux en totale liberté dans un environnement naturel et arboré de 22 hectares. Les nourrissages sont l'occasion de mieux connaître les espèces, dont les grands singes – bonobos, gorilles, ouistitis... sans autre barrière que la rivière. La Vallée des Singes a enregistré plus de 700 naissances depuis son ouverture.

Terre de Dragons, Civaux

Les Dragons existent, le Professeur Sheppard en est persuadé ! Est-ce pour cela qu'il a mystérieusement disparu ?

Partez sur les traces de ce fou génial et vivez une aventure extraordinaire qui vous mènera d'une oasis luxuriante jusqu'à son laboratoire secret. Pour y parvenir, il vous faudra marcher au-dessus des alligators, emprunter le travel-pod spatio-temporel et explorer des salles où d'étranges rencontres vous attendent afin de récolter de précieux indices... bref, soyez intrépides & curieux. 300 animaux vivants sous dôme bioclimatique, 5 salles son & lumière interactives en Scénovision®, jardins d'eau et bassin tactile... un divertissement incontournable pour petits et grands !

Le spectacle des Géants du Ciel, Chauvigny

Dans l'enceinte du Château des Évêques, des ruines chargées d'histoire servent de décor à cet incroyable spectacle de haut vol. L'amphithéâtre à ciel ouvert offre une superbe vue panoramique sur la ville et magnifie le vol des oiseaux. Les enfants sont subjugués par la beauté féroce des rapaces et l'exotisme des perroquets, marabouts d'Afrique, cigognes. Ils reconnaîtront peut-être certains d'entre eux qui participent régulièrement à des tournages de films ou de publicités auprès de grands acteurs !



Château de Monthoiron

Le Trésor de Léonard : Vous souhaitez faire découvrir aux enfants Léonard de Vinci ? Le domaine du Château de Monthoiron est le lieu idéal pour apprendre tout en s'amusant avec un parcours d'énigmes. Tout au long du parcours de 20 énigmes, les enfants, partent à la recherche du "Trésor de Léonard". A chaque énigme, les enfants découvrent en s'amusant l'histoire du Château, de la Renaissance et du génie qu'était Léonard de Vinci.

Le secret de Karmanor : Pour les plus petits, Le secret de Karmanor » une aventure ludique d'observation en pleine nature avec des réalisations uniques et originales en briques LEGO®... Les enfants déambulent à l'ombre et sur un site tout plat et cherchent des petites bêtes en briques Léo.



Le Cormenier, Champniers

Les enfants suivent la vie d'une famille rurale au début du 20^{ème} siècle et revivent l'histoire de Pierre, de sa naissance à son mariage après la Grande Guerre. Qu'ils soient sur les bancs de l'école communale ou au coin de la cheminée lors de la veillée, Paillou l'épouvantail conteur les guide au fil du temps. Tout en traversant les 4 saisons, il narrera les us et coutumes d'autrefois. Décors, odeurs, effets spéciaux, automates plus vrais que nature... les plongent dans cette atmosphère si proche et si lointaine à la fois !

Puis grâce à un bond dans le temps, le Cormenier entraîne les enfants au cœur d'une grande foire populaire de l'époque des 30 Glorieuses. Une reconstitution vivante, festive et intergénérationnelle avec stands, objets et animations.



DéfiPlanet' le Parc, Dienné

Fermeture d'octobre 2023 à avril 2024

A partir d'avril 2024, les enfants pourront découvrir une scénographie inédite et plusieurs nouvelles histoires accentuant la dimension ludique et pédagogique par le jeu. La sensibilisation à la protection de la planète reste au cœur de la visite. Chaque enfant sera acteur et immergé dans l'histoire, il rejoindra l'agence VDN avec pour objectif de protéger l'environnement partout dans le monde. En tant qu'agent VDN, il devra sauver la Princesse Areka (gardienne de la nature). Il partira alors à la rencontre des Sages dans plusieurs villages du monde, ceux-là lui apprendront comment utiliser l'eau, le feu, l'air et la terre afin de générer l'énergie si précieuse à notre quotidien. Ces savoirs seront utiles pour raviver les pierres de vie dans la forêt et redonner sa vitalité à Areka.



Musée archéologique, Civaux

Dans le musée archéologique, les enfants découvrent de nombreux objets allant de la préhistoire au Moyen Âge. Dans un cadre convivial, le musée invite petits et grands à s'imprégner de ce patrimoine, à travers des animations, des expositions, des visites guidées, des livrets-jeux, des ateliers enfants et la chasse au trésor « Les Six veaux d'or ».



Centre d'Interprétation du Roc-aux-Sorciers, Angles-sur-l'Anglin

À Angles-sur-l'Anglin, l'un des plus beaux villages de France, voilà bientôt un siècle, qu'était mise au jour la plus longue frise sculptée par nos ancêtres magdaléniens, il y a 15 000 ans. Composé d'une trentaine d'animaux, mais aussi de figures humaines, rares dans l'art préhistorique, cet abri sous roche est un joyau de la préhistoire, reconnu comme étant le « Lascaux de la sculpture ». Grâce à des restitutions innovantes et ludiques, les enfants se mettent dans la peau de nos ancêtres et partent à la rencontre des Hommes de la Préhistoire.



Musée la Sabline, Lussac-les-Châteaux

Maillon incontournable pour découvrir la Préhistoire dans la région, le musée retrace la vie des Hommes dans le Lussacois à l'ère Paléolithique à travers leur environnement, leur mode de vie, leurs savoir-faire techniques et artistiques.

L'atelier « Préhisto », alliant une visite ciblée du musée et un atelier de pratique technique, artistique et/ou scientifique permet d'aborder de façon ludique les collections et un thème particulier de la préhistoire. Autres ateliers sur demande.



Château de Monts-sur-Guesnes

Château remarquable de la fin du XV^e siècle, serti dans la belle pierre blanche de tuffeau. Le style gothique est représenté par la façade nord richement ouvragée et la tour de l'escalier où l'on peut découvrir une exceptionnelle frise sculptée représentant des scènes de chasse. On peut y découvrir également une très belle tour de guet, une charpente de grande facture.

Dans la chapelle, des écussons de marbre blanc de Carrare classés aux Monuments Historiques et un beau retable.



Château de Ternay : journée « Chevalerie et Blasons »

Accueillis par le Marquis de Ternay, revivez les 800 ans d'histoire du château. La visite est axée sur les thèmes de la chevalerie. A la fin de la visite les enfants découvrent un parchemin dans lequel le chevalier de Ternay a laissé un indice pour retrouver son épée de bataille. Commence alors un jeu de piste qui entraîne d'énigme en énigme jusque dans les fabuleuses caves du château. La journée se termine par un atelier « fabrication d'un blason » pour s'initier à l'art héraldique. Un travail manuel amusant et facile qui utilise les techniques du pochoir, du découpage et du collage.



Forteresse d'Angles-sur-l'Anglin

L'impressionnante Forteresse d'Angles du 11^e siècle s'élève à plus de 40 mètres au-dessus des eaux de l'Anglin. Fièrement dressée sur son promontoire rocheux elle semble, encore aujourd'hui, défendre la ville. De sa vie tourmentée, il reste aujourd'hui de majestueuses ruines et une atmosphère unique...

La visite de la Forteresse plonge les enfants dans l'univers du Moyen Âge pour découvrir les savoir-faire de l'époque, les moyens de défense et la vie quotidienne.



Abbaye de Saint-Savin

L'Abbaye de Saint-Savin, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, abrite le plus grand ensemble de peintures murales romanes d'Europe. Le bâtiment monastique accueille un parcours scénographique : films, maquettes, diaporamas assurent aux enfants une découverte ludique et interactive du site et des peintures. L'Abbaye propose également des formules de visites théâtralisées ainsi que des ateliers : initiation à la fresque, initiation à la calligraphie Caroline et initiation à la sculpture.



Abbaye Royale de la Réau, Saint-Martin-l'Ars

Cette abbaye, pas tout à fait comme les autres, provoque l'étonnement grâce à son décor original, laissant imaginer que les moines sont partis se promener et que les enfants peuvent en profiter pour découvrir leur quotidien et les secrets de la vie de ses habitants depuis le Moyen Âge.

Monument Game « Sauvez la Réau ! » : Retour en 1372 pendant le siège des cohortes Anglaises ! Les enfants ont 80 minutes pour empêcher les troupes ennemies d'incendier ce joyau architectural ! Pour y parvenir, les enfants sont équipés d'une ceinture bourrée de gadgets digne d'un James Bond du Moyen Âge, d'indices et d'un road book. Seuls les plus vaillants enquêteurs sauront déverrouiller le coffre aux allumettes et éviter le désastre annoncé !



Cité médiévale de Chauvigny

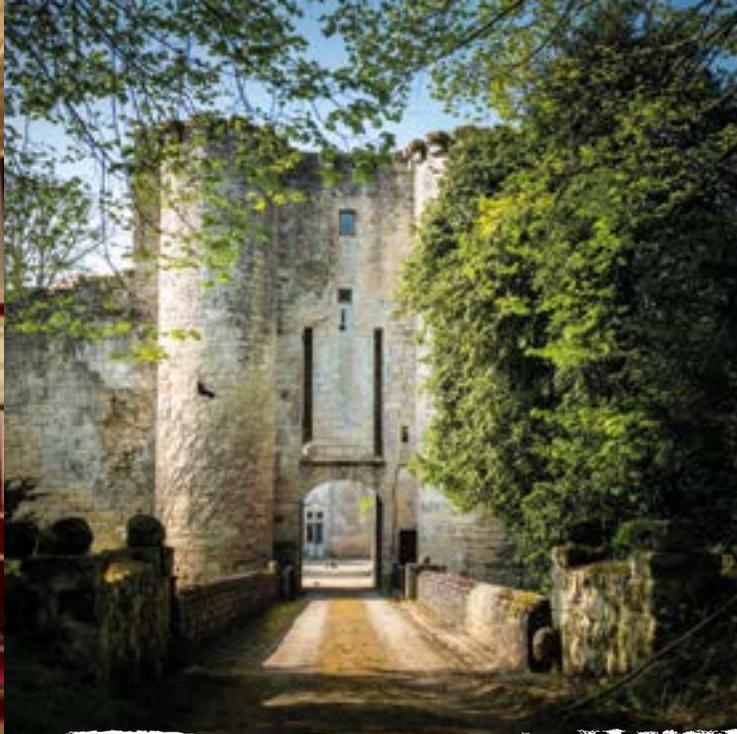
Depuis son promontoire rocheux, la cité médiévale domine la vallée de la Vienne. Lors d'un rallye photo, les enfants découvrent ce cœur historique, unique en Europe, composé des vestiges de cinq châteaux construits entre les XII^{ème} et XV^{ème} siècles.



Théâtre Blossac, Châtellerault

Dans ce merveilleux théâtre à l'italienne néo-classique, les enfants plongent dans l'univers des dorures et du faste du 19^{ème} siècle.

Cluedo Géant : c'est la panique au théâtre Blossac, il est arrivé malheur au souffleur ! Les enfants doivent se lancer à la poursuite du coupable en découvrant le théâtre sous toutes ses coutures.



Château Fort de Montreuil Bonnin

Au château fort de Montreuil-Bonnin les enfants remonteront le temps de la guerre de 100 ans à la Réforme. D'Aliénor d'Aquitaine à Saint-Louis en passant par la légende de la fée Mélusine le château saura partager ses secrets.

Deux ateliers pourront compléter la visite du château, un atelier frappe de monnaie et un atelier archéologue (pierre gravée en hébreux).



Escape Game Adventure, Poitiers

A la manière d'un Sherlock Holmes, équipés de leur ceinture d'agent très spécial, les enfants déambulent dans les rues du centre historique de Poitiers, à la recherche d'indices afin de résoudre l'enquête qui leur est proposée.

Enigmes, matériel d'agent secret (lampe torche UV, jumelles...) pour une découverte totalement inédite et ludique du patrimoine de la ville sur fond d'enquête policière.



Cité de l'écrit et des métiers du Livre, Montmorillon

Au cœur d'un superbe quartier médiéval rénové de Montmorillon, bouquinistes, libraires et artisans des métiers du livre accueillent les enfants pour un extraordinaire voyage dans le monde du livre et de l'écrit. Les artisans leur proposent des ateliers ou démonstrations pour s'initier à leurs savoir-faire.

Atelier d'initiation ou démonstration :

- Reliure
- Enluminure et lettrine
- Calligraphie latine ou chinoise
- Gravure
- Origami
- Fabrication de papier
- Technique picturales

En complément, L'écomusée du Montmorillonnais propose une visite thématique avec l'historique du quartier du Brouard dans lequel se situe la Cité de l'écrit.

A voir aussi, au cœur de la cité de l'écrit, le musée de la machine à écrire et à calculer : Un parcours chronologique vous invite à découvrir l'évolution technique des machines à écrire et à calculer en parcourant le monde à travers de multiples alphabets... en vous laissant surprendre par un ochydactyl ou encore par la reproduction à l'identique d'une Pascaline... Laissez-vous guider au fil du parcours proposé sans plus tarder.



Musée du Vitrail, Curzay-sur-Vonne

Ce musée éclaire les enfants sur l'histoire de cet art ancestral et leur fait découvrir le vitrail contemporain. La visite leur permet également de s'initier à l'art du vitrail dans ses dimensions artistiques, historiques et techniques à travers plusieurs espaces distincts. Les enfants peuvent également profiter d'un atelier verre collé, en devenant « maîtres verriers ».



Cité des tanneurs, Boivre-La-Vallée

La tannerie vous initie à l'art de travailler la matière cuir et à sa fabrication à travers les âges. C'est l'un, des plus vieux, métier du monde, que vous découvrirez au travers de l'utilisation de la peau, du tannage végétal et du tannage minéral.

Pour compléter votre visite : atelier, rallye, espace sensoriel, activités... selon programme pédagogique ou thématique.



Chèvrerie du Maras à Chauvigny

La ferme du Maras accueille les enfants pour leur présenter l'élevage de chèvres et la fabrication du fromage qu'ils auront le plaisir de déguster.



Espace Mendès France, Poitiers

L'Espace Mendès France est un Centre de culture scientifique, technique et industriel qui dispose de plusieurs outils et moyens pour aborder la thématique de l'astronomie.

Avec ses planétariums, fixes à Poitiers et itinérants en région, le ciel étoilé se dévoile et ni les constellations, ni les étoiles et planètes n'auront de secrets pour les enfants. De nombreux ateliers et animations destinés aux établissements scolaires et centres de loisirs sont disponibles.

Ecomusée Ferme de Juillé, Saulgé

Bien plus qu'un musée, l'écomusée est une aventure à vivre, en tant que centre d'interprétation de l'histoire rurale d'un territoire. Le site constitue le support idéal à l'étude de l'habitat rural local. Reflet d'une influence culturelle riche et variée, il permet de nombreuses exploitations pédagogiques sur le thème du bâti ancien et de l'écoconstruction.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le site propose des activités ludiques sur des thématiques variées comme la vie à la campagne hier et aujourd'hui, visites et découvertes nature, visites et découvertes médiévales, ateliers artistiques...

La maison Théophraste Renaudot, Loudun

Situé dans la maison de Théophraste Renaudot (XVI^{ème} siècle), le musée retrace la vie du fondateur de la Presse Française. Médecin ordinaire du Roi Louis XIII en 1612 et Commissaire Général des Pauvres du Royaume, il fonde en 1631 le premier journal imprimé de France : la Gazette. Il est aussi à l'origine de nombreuses « innocentes inventions » (ANPE, les petites annonces, le Mont-de-Piété).

A voir, une presse à bras du XVII^{ème} siècle et de nombreux documents. Visite à combiner avec les ateliers « l'impression d'une Gazette » et « la calligraphie à la plume et l'encre de Chine ».



La Belle Anée, Jazeneuil

La Belle Anée propose aux enfants de découvrir la vallée de la Vonne et son patrimoine naturel, au pas de l'âne sur les sentiers secrets de Mélusine. Une balade insolite pour partager, avec les enfants, la passion pour cet animal méconnu et pourtant attachant.

La réserve naturelle du Pinail

Des animations sont proposées sur la réserve naturelle du Pinail comme en salle (Moulin de Chitré), pouvant ainsi allier théorie et pratique. S'adressant à des cursus en spécialité SVT, gestion des milieux naturels et de la faune, protection de la nature, aménagement du territoire... Ces activités associent apports de connaissances et illustrations concrètes sur la réserve naturelle afin de favoriser l'échange d'expériences, de savoirs et de savoir-faire.

Réserve ornithologique, Beaumont Saint-Cyr

Pour développer l'intérêt du site en accueillant plus d'espèces sur de plus longues périodes, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a créé une réserve ornithologique de 40 hectares. Cette zone humide, aujourd'hui restaurée, offre ainsi toute l'année une faune et une flore diversifiées. Des activités nature pour tous.



Découvrir l'accrobranche !

Parc aventure - Gravité, Ligugé et Saint-Benoît

Le parc aventure de la Vallée des Légendes est composé de 9 parcours accrobranche de niveaux de difficulté croissants... Gravité propose également de l'escalade sur le centre de Saint-Benoît.

Fun'Forest - Fontaine-le-Comte

Venez-vous balader d'arbre en arbre, en toute sécurité, à travers 7 parcours adaptés à tous niveaux.

- 113 jeux : pont de singe, saut de Tarzan, surf, hamac géant,
- 30 tyroliennes soit plus d'1,5 km de glisse,
- un parcours unique de 8 tyroliennes dont une à 14 m de haut pour une descente de 600 m !

Parc Aven'Thuré, Thuré

Bienvenue dans un des plus grands parcs d'Aventures en forêt de la Vienne : 100 % Nature et Sensations. Passerelle népalaise, pont de singe, filet de pirates, poutre égyptienne, saut de Tarzan, tronc Papou, trapèze, balançoire, surf, skateboard, tyrolienne...



Centre de Plein Air, Lathus-Saint-Rémy

Situé en pleine campagne dans une région bocagère préservée, le Centre de plein air est un lieu privilégié pour l'accueil des enfants.

Le centre de plein air propose une multitude d'activités à définir selon vos envies et votre projet pédagogique. Sport, environnement, cirque, équitation... vous aurez le choix entre des séjours thématiques prédéfinis ou des séjours à la carte à construire.



Cani-randonnée avec attelage à chiens à Brion et à Guesnes

Le temps d'une balade, partagez un moment de détente avec un chien nordique.

Cette activité, à pied, avec un chien husky relié par une longue amortie à une large et confortable ceinture de cani rando procure un moment de complicité avec le chien que les enfants guideront à la voix tout en profitant du cadre naturel dans lequel se déroule l'activité.

Autres activités possibles à Brion : le VTT attelé et des activités trappeurs...



Le Parc de St-Cyr, des activités ludiques et dynamiques

Le parc de Saint-Cyr est le lieu idéal et privilégié pour pratiquer les sports de plein air, terrestres ou aquatiques.

Le Parc de 300 hectares est dédié aux sports, à la nature et à la détente autour d'un lac de 85 hectares.

Activités sportives possibles : kayak-canoë, quad, golf. Dès 6 ans.



Téléski-nautique, Moncontour

Ce système innovant et écologique fonctionnant à l'électricité s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux professionnels. La pratique du ski nautique est possible en toute sécurité : la corde du skieur nautique est tractée par un câble à des vitesses adaptées aux différentes disciplines. Le wakeboard et le ski nautique peuvent ainsi être appris très rapidement et apportent dès le début des expériences réussies pour le plus grand plaisir des enfants.



La Fourmy Canoë Kayak

La Vienne regorge de ressources naturelles. Parmi elles, plusieurs rivières sur lesquelles des parcours accessibles à tous ont été aménagés : les enfants peuvent pratiquer le canoë sur ces parcours ne présentant aucune difficulté.

La Fourmy Canoë est le spécialiste de la location de Canoë, Kayak, Stand-up à Poitiers, Châtelleraut et dans toute la Vienne.



Rafting Yakanoë – Lathus-St-Rémy

A Lathus, la Gartempe et ses affluents prennent des airs de torrent dans un paysage sauvage de montagne. Très ludique, le rafting est l'activité idéale pour les novices des sports en eaux vives. De par leur volume, les embarcations 4/8 places sont les plus sécurisantes. Autres activités possibles : mini-raft, cano-raft et randonnée aquatique.



VéloRail, Chauvigny

Le VéloRail, c'est une activité ludique sous la forme d'une promenade magique à bord de drôles d'engins sur un parcours de 17 kms avec panorama exceptionnel sur la cité médiévale.



Game Parc, Migné-Auxances

Game Parc est un centre de loisirs pour tous qui regroupe plus de 4000 m² d'activités ludiques et originales : foot en salle, laser Maxx, goolfy, foot, l'île des pirates, Quiz Room et la nouvelle expérience le Cube.



Club hippique et poney-club de la forêt de Moulière

Dans un domaine exceptionnel, à l'orée d'une forêt de 6000 hectares. Activités et balades à poney vous sont proposées en journée ou ½ journée. Parce que chaque enfant est unique, il convient de transmettre un savoir adapté au rythme et aux compétences de chacun.

CONDITIONS DE VENTE GROUPES

Art.1^{er} – PREAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou, ci-après dénommée ACAP, organisme local de tourisme prévu à l'article L211- (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme, et ses clients. Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 15 février 2021. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par l'ACAP. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'ACAP et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après. L'ACAP se réserve le droit de ne pas répondre à une demande de devis d'un client dès lors que celle-ci ne comporte pas au moins 2 prestations dans la Vienne.

Art.2 – DEFINITIONS

Vendeur : désigne l'ACAP, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme, et qui propose à la vente des prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention. **Client** : désigne la personne qui achète ou réserve une prestation touristique, étant entendu que le client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la prestation touristique, selon que le client souhaite bénéficier personnellement de la prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la prestation touristique achetée par le client auprès du vendeur.

Locations de vacances ou Location à caractère rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et L1 (2^o) de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970.

Prestataire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la prestation touristique vendue par le vendeur au client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur, d'une part, et par le client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique. Le contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au vendeur et des conditions de réservation propres à la prestation touristique sélectionnée par le client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211- (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une prestation touristique ou une prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Partie : désigne le vendeur ou le client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le vendeur et le client.

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 – PORTEE - Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par l'ACAP et figurant sur le document remis au client par l'ACAP constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle outre la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme également l'ACAP.

3.2 - MODIFICATIONS - L'ACAP se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au client par écrit et avant la conclusion du contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX - Le prix de la prestation touristique, affiché sur la brochure ou sur le document d'information préalable et remis par l'ACAP au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le client. Il correspond au prix de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par l'ACAP lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le document d'information préalable remis au client.

3.4 – TAXE DE SEJOUR - Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, l'ACAP peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du client. Lorsqu'elle est collectée par l'ACAP, le détail de cette taxe est mentionné sur le document d'information préalable remis au client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER - Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par l'ACAP. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du canal de distribution de l'ACAP.

3.6 - PRIX DEFINITIF - Le prix définitif TTC de la prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au client avant la formation définitive du contrat.

Art.4 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter l'ACAP sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer l'ACAP le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il lui a fournies.

Art.5 – REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par l'ACAP après la formation du contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas, le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, l'ACAP est responsable de plein droit à l'égard du client ou du bénéficiaire de la prestation touristique de l'exécution des services prévus par le contrat. Toutefois l'ACAP peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au client ou au bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité de l'ACAP est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par

le client ne saurait excéder trois fois le prix total de la prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RESERVATION

L'ACAP adresse au client un projet de contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par l'ACAP et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du contrat signé par le client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (<https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/CGVgroupes.pdf>) et disponibles sur simple demande auprès de l'ACAP) et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au contrat ainsi qu'il est dit à l'article 9 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone à l'ACAP, soit dans un point de réservation physique de l'ACAP. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du contrat.

Art.8 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-1812^o du code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une prestation touristique proposée par l'ACAP.

Art.9 – PAIEMENT

En cas de réservation à plus de 30 jours du début de la prestation touristique, la réservation est ferme et définitive et le contrat formé lorsqu'un acompte représentant 25% du prix total de la prestation touristique est perçu par l'ACAP. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation. Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 15 ci-après. Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.10 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, l'ACAP adresse au client un/des bon(s) d'échange(s) présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la prestation touristique. La remise de ce(s) bon(s) d'échange(s) au/x prestataire(s) par le client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.11 - ARRIVEE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le(s) bon(s) d'échange(s). En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire touristique dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange(s). Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.12 - DUREE

Le client signataire du contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le contrat.

Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DU DE L'ACAP

L'ACAP a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après la formation du contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable. En cas de modification unilatérale par l'ACAP d'une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par l'ACAP, soit de résoudre sans frais le contrat. En cas de résolution du contrat, le client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.14 - ANNULATION DU FAIT DE L'ACAP

L'ACAP a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si l'ACAP est empêché de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le client a droit au remboursement integral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, l'ACAP qui annule unilatéralement une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du client de la prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit à l'ACAP. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par l'ACAP et qui ne donne pas lieu à un avenant au contrat et avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordée exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et/ou aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès de l'ACAP dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 Jours	0%
De 30 à 15 Jours	25%
De 14 à 8 Jours	50%
De 7 à 3 Jours	75%
Moins de 3 Jours/non présentation	100%

Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 Jours	0%
De 30 à 15 Jours	25%
De 14 à 8 Jours	50%
De 7 à 3 Jours	75%
Moins de 3 Jours/non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le client à l'ACAP et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le client au titre de la réservation. Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat et est disponible via <https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/cga-vienne-mimat5.pdf> ou <https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/cga-vienne-mimat8.pdf>. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du client, les frais monétiques liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute demande de modification du dossier, du fait du client, qu'elle concerne la date, la durée du séjour, l'hébergement, les repas ou tout autre motif pourra faire l'objet de frais.

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de modification
Plus de 15 Jours	25€
De 14 à 4 Jours	60€
De 3 jours à J	120€

Les frais de modification sont payés par le client à l'ACAP. Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de modifications ne sont pas pris en charge par l'assureur.

Art.16 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part de l'ACAP. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.17 - CESSION DE CONTRAT

Le client peut céder le contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la prestation touristique. Dans ce cas, le client est tenu d'informer l'ACAP de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation touristique. L'ACAP communique alors sans délai au client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le prestataire et le coût de traitement du dossier de cession par l'ACAP. En cas de cession, le client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis de l'ACAP du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.18 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

18.1 – CAPACITE

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le prestataire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera acquis à l'ACAP.

18.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au prestataire ou à son représentant au début de la prestation touristique. De façon contractuelle, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au client étaient constatées au cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client. Le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le prestataire au client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le client est tenu de jour du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

18.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour cuire, réchauffer, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au prestataire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

18.4 - HUILEURIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.19 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

L'ACAP se réserve le droit d'annuler une activité prévue au contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, l'ACAP peut également, avec l'accord du client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 13 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le client ne peut prétendre à un remboursement.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le client ne saurait prétendre à une aucune

indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. L'ACAP se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations complémentaires figurent dans le document d'information préalable.

Art. 20 – ANIMAUX

Le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisa si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art.21 – ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier l'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. L'ACAP met à la disposition du client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au client en même temps que le document d'information préalable et est disponible via <https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/cga-vienne-mimat5.pdf> ou <https://www.reservation-vienne-futuroscope.com/cga-vienne-mimat8.pdf>. L'ACAP est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art.22 – RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit à l'ACAP sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance de l'ACAP dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.23 - MEDiateUR DU TOURISME

Après avoir contacté l'ACAP et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.24 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les parties que les données conservées dans le système d'information de l'ACAP et/ou de ses prestataires concernant les éléments de la prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 25 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, l'ACAP met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, l'ACAP a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « Politique de confidentialité », accessible à l'adresse suivante : <https://www.tourisme-vienne.com/fr/page/177/charte-de-confidentialite-et-sur-demande-aupres-de-lacap>.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 26 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANCAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur la brochure de l'ACAP, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art.27 - DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre l'ACAP et le client est soumis au droit français.

IDENTITE DE L'ACAP – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIERE

Raison sociale : Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou
Forme juridique : Association LOI 1901 - N° SIRET : 78155436500044 - Code APE : 8413Z
N° d'immatriculation ATOU FRANCE : IM086100005
Adresse : 33 place Charles de Gaulle CS 20287 86007 POITIERS CEDEX
Téléphone : + 33 (0) 53 47 37 48 58

Assurance RCP :

L'ACAP a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 11878647 auprès de MMA Cabinet Fougery Associés, 18 rue Saint Pierre 49307 Cholet afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'ACAP peut encourir.

Garantie financière :

L'ACAP justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière de l'ACAP.

Assurance Assistance
Mutuaide Assistance - Mimat
Contrats n° 5941 et 5942
Service Assistance : Mutuaide Assistance

126 rue de la Piazza 93196 NOISY LE GRAND CEDEX

Téléphone : 01 55 98 51 22

medical@mutuaide.fr

Service Assurance : Mimat

15 rue des Halles 75001 PARIS
tourisme-vienne.remboursement.mimat.fr
contact@mimat.fr
www.mimat.fr

L'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou

votre unique partenaire pour l'ensemble de vos projets

groupes@tourisme-vienne.com
+ 33 (0)5 49 37 48 58

Web : groupes.tourisme-vienne.com

33 place Charles de Gaulle
CS 20287
86007 POITIERS CEDEX – FRANCE